



UFR des sciences médicales

DIPLOME UNIVERSITAIRE
EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP) :
FORMATION PROFESSIONNELLE D'EDUCATEUR ET DE
COORDINATEUR DE PROGRAMMES
3^{ème} Cycle

Il est créé par décision des Conseils de l'université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2009-2010, un diplôme d'université intitulé « L'Education thérapeutique : formation professionnelle de soignants éducateurs et de coordinateurs d'équipe ».

Son intitulé est modifié à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour devenir « Formation professionnelle d'éducateur et de coordinateur de programmes d'éducation thérapeutique ».

A partir de l'année universitaire 2021-2022, l'intitulé change pour devenir « Education thérapeutique du patient (ETP) : formation professionnelle d'éducateur et de coordinateur de programmes ».

1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but d'apporter à des professionnels de la santé un enseignement leur permettant :

- ▶ d'acquérir ou de compléter leurs compétences dans le domaine de l'éducation thérapeutique du patient,
- ▶ d'acquérir des compétences pour intégrer une équipe d'éducation thérapeutique,
- ▶ d'acquérir des compétences pour développer des programmes d'éducation thérapeutique,
- ▶ d'acquérir des compétences pour coordonner des programmes d'éducation thérapeutique.

2 - Responsables

Responsable principal :

Docteur Michèle KOLECK

Equipe SEPIA, INSERM U1219 Faculté de psychologie - Université de Bordeaux 3

Place de la Victoire

33076 BORDEAUX Cedex

05 57 57 30 34

michele.koleck@u-bordeaux.fr

Coresponsable :

Professeur Patrick MERCIE

Hôpital Saint-André, Service de Médecine Interne et Immunologie clinique

patrick.mercie@u-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **15** et le maximum à **24**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

L'enseignement se fait en présentiel.

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **90 heures**, il est organisé en 6 séminaires de 2 jours, se déroulant de novembre à avril dans les locaux de l'Université de Bordeaux sur le site de la Victoire.

Les thèmes abordés lors des séminaires sont les suivants :

- Introduction à l'éducation thérapeutique : définition et objectifs, cadre légal
- Vécu de la maladie chronique, modèles et théories du changement de comportement
- Démarche éducative
- Outils et techniques en éducation thérapeutique
- Mise en œuvre et évaluation de programmes d'éducation thérapeutique
- Place des patients dans les programmes d'éducation thérapeutique
- Méthodologie de projet, coordination des actions d'ETP et communication

Le programme détaillé de la formation figure en annexe au présent règlement.

- **3-4 Stage* :**

La formation comprend 5 jours de stages obligatoires pratiques, pour un volume horaire de 35 heures, se déroulant dans une structure proposant de l'éducation thérapeutique (service hospitalier en CHU et hors CHU, associations œuvrant dans le champ de l'éducation thérapeutique).

Le stage doit s'assurer des acquisitions suivantes :

- Utilisation des outils du diagnostic éducatif,
- Connaissances et maîtrise des outils et techniques d'éducation thérapeutique et de leur évaluation.

** Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions

Peuvent être admis à s'inscrire :

- les candidats diplômés appartenant aux professions médicales, paramédicales, éducatives et sociales,
- les « patients-experts » mandatés par une association de patients,
- les étudiants inscrits dans une filière de santé de niveau Master 2ème année et/ou Doctorat.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5 - Coût de la formation

En formation initiale : 600€ / an

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **1 100€ /an**
- Reprise d'études financée : **1 700€ / an**

Pour les demandeurs d'emploi (en reprise d'études non financée) : 600 € an,

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

L'examen final consiste en une présentation orale d'un portfolio, d'une durée de 40 minutes.
L'examen final se déroule dans les locaux de l'Université de Bordeaux sur le site de la Victoire.
Le jury est constitué des membres des comités d'organisation, pédagogique et d'évaluation.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent :

- Avoir assisté à l'ensemble des séminaires,
- Avoir validé le stage pratique,
- Avoir réalisé un portfolio
- Avoir validé la présentation du portfolio

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

En cas d'échec les candidats ne peuvent se réinscrire à cette formation l'année universitaire suivant immédiatement cet échec mais seulement à partir de la deuxième année universitaire suivant cet échec.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR. 3 du 03/06/2009
C.A. du 09/07/2009

Modification :

Modifications : Conseil UFR Sciences médicales du 14/01/2010
C.E.V.U. du 25/03/2010
Conseil UFR Sciences médicales du 24/01/2011
C.E.V.U. du 10/03/2011
Conseil UFR Sciences médicales du 26/05/2011
C.E.V.U. du 11/07/2011

Changement de tarifs et modifications : Conseil UFR Sciences médicales du 17/09/2013
C.E.V.U. du 03/10/2013
Conseil UFR Sciences médicales du 16/09/2014
Conseil du Collège Sciences de la santé du 24/09/2014

Changement d'intitulé, augmentation du coût de la formation et modifications :
Conseil UFR Sciences médicales du 13/05/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019

Changement d'intitulé : Conseil UFR Sciences médicales du 10/05/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/05/2021
(Version 7)

Suspension pour 2024/2025 : Conseil UFR Sciences médicales du 19/11/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/03/2025
(Version 8)

STAGE PRATIQUE

Durée : 5 jours

Choix du stage

Prise de contact avec le responsable pour le choix des dates

Rédaction d'un document de retour de stage à intégrer dans le portfolio en suivant les consignes suivantes :

1. Définir les objectifs de stage

Je souhaite pendant ce stage pouvoir....

Exemples

- Identifier des activités, actions, outils à transférer dans ma pratique
- Avoir une lecture critique constructive d'activités ETP
- Identifier la répartition des rôles de chacun dans les équipes ETP

2. Définir, avec le responsable de stage, les activités qui pourront être réalisées au cours du stage

Exemples

- Observer l'animation d'ateliers éducatifs
- Analyser l'animation d'ateliers éducatifs
- Discuter l'organisation de la mise en place d'un programme d'ETP
- Apprécier, identifier, discuter les valeurs de la structure dans laquelle se déroule l'ETP
- Interroger des patients sur leur sentiment d'utilité de l'ETP
- Réaliser ou observer des diagnostics éducatifs
- Analyser les outils utilisés par la structure
-

3. Identifier et analyser un évènement marquant

- Le décrire
- Argumenter le choix de cet évènement
- L'analyser
- Proposer des pistes d'amélioration, de réflexion...

4. Préparez un document de « retour de stage » comprenant :

- Une analyse de l'atteinte des objectifs, de ce qui a permis de les atteindre ou non
- Une présentation de l'analyse de l'évènement marquant
- Une description de ce qui pourrait être transféré dans la pratique
- Une synthèse de ce que le stage a apporté

5. Le portfolio d'évaluation doit contenir :

- Le document de « retour de stage »
- Tous les outils, techniques, documents, qui ont pu être abordés ou vus pendant le stage et qui semblent importants à garder dans le portfolio.

PROGRAMME PREVISIONNEL

SEMINAIRE 1 : Introduction à l'éducation thérapeutique (15h)

Objectifs :

*Clarifier le champ de l'ETP et les modèles théoriques sous-jacents à la pratique.
Il s'agit de permettre aux formés de mobiliser les activités et de développer les compétences leur permettant de créer un climat favorable à l'ETP et de constituer une équipe transversale autour d'une démarche d'ETP (en référence à l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2013 et à l'arrêté du 14 janvier 2015 relatifs aux compétences en ETP).*

Contenus :

- Accueil et présentation du contenu du D.U. et de son fonctionnement
- Présentation des participants
- Analyse des représentations individuelles et collectives des participants en matière d'éducation thérapeutique du patient
- Enjeux de la relation éducative dans la maladie chronique
- Clarification conceptuelle :
 - Santé et promotion de la santé, éducation pour la santé
 - Education dans le champ de la maladie : entre éducation thérapeutique et éducation pour la santé des patients
 - Notions connexes à l'ETP
- Education thérapeutique : cadre législatif et réglementaire
- Les acteurs et les dispositifs en ETP
- Relation soignant soigné
- Vivre avec une maladie chronique
- Modèles et théories du changement de comportement et implications en ETP
- Présentation du portfolio

SEMINAIRE 2 : Méthodologie de projet - coordination des actions d'ETP et communication (15h)

Objectifs :

*Savoir identifier les contraintes de construction d'un programme d'ETP.
Monter des actions d'ETP sur le terrain
Favoriser la communication avec les professionnels et l'analyse critique des actions menées dans un processus d'amélioration des pratiques
Il s'agit de permettre aux formés de mobiliser les activités et de développer les compétences leur permettant d'analyser le contexte et de concevoir une démarche ou un programme d'éducation thérapeutique, d'organiser et de conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de coordonner les acteurs de l'ETP et de suivre le déroulement de la démarche d'ETP (en référence à l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2013 et à l'arrêté du 14 janvier 2015 relatifs aux compétences en ETP).*

Contenus :

- Elaboration d'un projet d'ETP : mise en situation en sous-groupes
- Acteurs de l'ETP et cadre législatif : analyse des représentations des participants
- La Démarche de projet :
 - Étape 1 : Constituer une équipe projet
 - Étape 2 : Analyser le contexte
 - Étape 3 : Définir les objectifs du projet
 - Étape 4 : Formaliser la démarche d'ETP
 - Étape 5 : Planifier et mettre en œuvre la démarche d'ETP
 - Étape 6 : Évaluer l'action et le processus de mise en œuvre et communiquer

SEMINAIRE 3 : Démarche éducative (1) (15h)

Objectifs :

Appréhender et utiliser des techniques et des outils pour la pratique de l'ETP Construire et analyser un référentiel de compétences

Il s'agit de permettre aux formés de mobiliser les activités et de développer les compétences leur permettant d'analyser avec le patient (et son entourage) sa situation, ses pratiques de santé et de convenir de ses besoins en ETP et de s'accorder avec le patient et son entourage sur les ressources nécessaires pour s'engager dans un projet et construire avec lui un plan d'action (en référence à l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2013 et à l'arrêté du 14 janvier 2015 relatifs aux compétences en ETP).

Contenus :

- Démarche éducative
- Diagnostic éducatif (DE)
 - Définition du DE
 - Identification des éléments à prendre en compte au cours d'un entretien de DE
 - Elaboration d'un guide d'entretien de DE
 - Compétences
 - Objectifs éducatifs
 - Synthèse du DE
- Entretien motivationnel : théorie et pratique
 - Mener des entretiens avec le patient et son entourage dans le cadre du plan d'action ETP
 - Jeux de rôle avec les bases théoriques et pratique de l'entretien centré sur la personne
- Compétences, référentiel de compétences
- Négociation d'objectifs éducatifs

SEMINAIRE 4 : Démarche éducative (2) (15h)

Objectifs :

Connaître les conditions pratiques et pédagogiques de mise en place d'une activité d'éducation thérapeutique.

Prendre en compte les principes d'apprentissage des adultes Construire et animer une séance éducative de groupe

Il s'agit de permettre aux formés de mobiliser les activités et de développer les compétences leur permettant de se coordonner avec les différents acteurs de la démarche d'ETP pour déployer les activités et de mettre en œuvre le plan d'action avec le patient et son entourage (en référence à l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2013 et à l'arrêté du 14 janvier 2015 relatifs aux compétences en ETP).

Contenus :

- Du diagnostic éducatif à l'animation d'une séance éducative
- Co-construire avec le patient un plan d'action en adéquation avec le DE / BEP
- Le groupe : quel intérêt en éducation thérapeutique ?
- Animation d'une séance éducative
 - Elaboration de conducteurs d'ateliers
 - Mises en situation autour des conducteurs
- Compte-rendu d'une séance éducative

SEMINAIRE 5 : Evaluation de programmes (15h)

Objectifs :

Elaborer un dispositif d'évaluation individuelle

Connaître les règles d'un processus d'évaluation et leur mise en œuvre

Il s'agit de permettre aux formés de mobiliser les activités et de développer les compétences leur permettant de co-évaluer avec le patient les pratiques et les résultats de la démarche d'ETP),

d'évaluer et de faire évoluer la démarche et les pratiques d'ETP (en référence à l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2013 et à l'arrêté du 14 janvier 2015 relatifs aux compétences en ETP).

Contenus :

- L'évaluation : de quoi parle-t-on ?
- Travail sur les représentations, sur les notions clés et sur les périmètres de l'évaluation
- Organiser l'évaluation de programme en prenant en compte les acteurs, les ressources existantes
- L'évaluation individuelle du patient
- L'évaluation de programme, la prise de décision

SEMINAIRE 6 : Coordination (15h)

Objectifs :

Connaître le rôle des associations d'usagers dans le domaine de l'ETP, savoir travailler en collaboration avec les patients

Connaître les procédures d'autorisation des ARS

Transformer une formation en ETP en action concrète

Il s'agit de permettre aux formés de mobiliser les activités et de développer les compétences leur permettant d'animer et coordonner les acteurs de l'ETP, de suivre le déroulement de la démarche d'ETP et de communiquer sur l'expérience de l'équipe d'ETP (en référence à l'annexe de l'arrêté du 31 mai 2013 et à l'arrêté du 14 janvier 2015 relatifs aux compétences en ETP).

Contenus :

- Coordonner en éducation thérapeutique
- Procédures d'autorisation des ARS : questions à l'ARS Nouvelle Aquitaine
- L'ETP comme processus de coopération avec les patients et leurs associations : fantasme ou réalité ?